AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
273ème REUNION
21 AVRIL 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.2(CCLXXIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 273ème REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 273ème réunion tenue le 21 avril 2011, a examiné la situation en Somalie à la lumière du rapport du Président de la Commission [PSC/PR/4 (CCLXXIII)] et des communications présentées par le Représentant spécial du Président de la Commission pour la Somalie, l'Ambassadeur Boubacar G. Diarra, ainsi que par les représentants du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de Somalie, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des Nations Unies.

Le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par les différends graves et continuels entre le Gouvernement fédéral de transition et le Parlement fédéral de transition de Somalie sur la fin de la période de transition et les arrangements post-transition dont la persistance ne peut que compromettre les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation en Somalie, y compris les derniers acquis enregistrés dans le domaine de la sécurité par le TFG et les forces alliées, avec le soutien de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Le Conseil a exhorté les institutions fédérales de transition (TFIs) et les dirigeants somaliens à faire preuve de la volonté politique et de la maturité nécessaires, afin d'harmoniser leurs vues sur la fin de la transition et de s'accorder sur des arrangements post-transition qui sont inclusifs, participatifs et légitimes, en ayant à l'esprit leur première responsabilité dans la réalisation de la paix, de la sécurité et de la réconciliation dans leur pays.

Le Conseil s'est félicité des conclusions de la réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi, les 12 et 13 avril 2011, sous les auspices des Nations unies, avec pour objectif de faciliter le dialogue, la consultation et la coopération entre les institutions et les parties prenantes somaliennes sur la voie à suivre pour mettre fin à la transition et déterminer les arrangements post-transition. Le Conseil s'est félicité de la décision de tenir la prochaine réunion consultative de haut niveau à Mogadiscio, et a appelé le TFG à apporter la coopération requise et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne organisation de cette réunion.

Le Conseil a exhorté le TFG à saisir l'opportunité des succès de l'AMISOM pour formuler une claire stratégie politique conforme aux tâches arrêtées par l'Accord de Djibouti.

Le Conseil a félicité l'AMISOM et les forces de défense et de sécurité somaliennes pour les progrès importants réalisés dans l'extension du territoire sous leur contrôle à Mogadiscio. Le Conseil a également exprimé son appréciation pour le rôle joué par Ahlu Suna Jama'a Wa'al et d'autres forces pro-TFG dans la défaite des groupes d'opposition armés.

Le Conseil a noté avec préoccupation la situation humanitaire désastreuse en Somalie due à la poursuite des combats et au refus des éléments d'Al Shabaab de permettre aux agences humanitaires d'accéder aux populations touchées, ainsi qu'à la sécheresse actuelle.

Dans ce contexte, le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la réduction significative du niveau de financement global pour la Somalie au cours des deux dernières années, et a appelé la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien humanitaire nécessaire, afin d'atténuer les souffrances et les épreuves de la population somalienne. Le Conseil a également appelé à la mise en œuvre de projets à impact rapide, partout où cela est possible, y compris dans la zone sous contrôle du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio, afin d'atténuer les souffrances des populations.

Le Conseil a réitéré sa requête au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise un module d'appui adéquat à l'AMISOM, à travers des contributions statutaires, qui couvre aussi bien le remboursement du matériel appartenant aux contingents que le paiement des indemnités dues aux troupes au taux des Nations unies, ainsi que l'imposition d'un blocus naval et d'une zone d'exclusion aérienne au dessus de la Somalie, pour empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que le transport aérien et maritime d'armes et des munitions destinées aux groupes armés opposés au TFG.

Le Conseil a exprimé ses remerciements aux pays contributeurs de troupes pour leur engagement en faveur de la paix en Somalie, et a encouragé d'autres pays africains qui ont fait des annonces de contribution en troupes et en nature, à les fournir rapidement pour permettre à l'AMISOM d'atteindre ses objectifs. Le Conseil a également exprimé sa gratitude à tous les partenaires de l'UA qui apportent un appui à l'AMISOM.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2011

Communique

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2437

Downloaded from African Union Common Repository